

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 juin 2026**  
~~~~~

**BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES
INONDATIONS (GEMAPI)
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 juin 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 4 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MORESMAU, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre BES, Mme Elisabeth PONS, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Angélique BAILLY, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Jean-Marc ISURE à M. Jean-Marie VIAL, M. Jean-Claude CROS à Mme Véronique NEIL, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, Mme Fabienne SERVEL à Mme Valérie ASTIER, Mme Anna ASFART à Mme Nathalie GALLIERE, Mme Nathalie PEREZ à M. Alexandre MONACO, Mme Marie-Hélène DELTORT à M. Serge FALZON, Mme Anne THEVENOT à M. Sébastien SOULIER.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26	Présents : 40	Votants : 49	Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants applicables aux EPCI par le jeu des articles L5211-36 et R.5211-13 ;

VU la délibération du conseil communautaire n°4175 en date du 15 juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget annexe GEMAPI ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT que la section de fonctionnement du compte financier unique 2025 a été arrêtée avec un excédent cumulé de 549.076,50 € et la section d'investissement avec un excédent de financement de + 287.700,68 €,

CONSIDERANT qu'il n'existe pas de reste à réaliser 2025 ni en dépenses ni en recettes d'investissement,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- de reporter l'excédent de fonctionnement 2025 en recettes de la section de fonctionnement du budget 2026 ligne 002 pour 549.076,50 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 4184

Publication le 18/06/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 18/06/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260615-27344-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY

RESULTATS - BUDGET GEMAPI

FONCTIONNEMENT	2024	2025
Dépenses Mandatées	258 464,28 €	265 108,22 €
Recettes Réalisées	372 973,18 €	379 885,96 €
Résultat exercice	114 508,90 €	114 777,74 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (002)	319 789,86 €	434 298,76 €
Résultat de fonctionnement à affecter	434 298,76 €	549 076,50 €

INVESTISSEMENT EXECUTION		
Dépenses mandatées	141 129,29 €	224 402,20 €
Déficit-excédent d'exécution exc N-1 (001)	-92 867,91 €	-28 218,08 €
Recettes réalisées	205 779,12 €	540 320,96 €
Solde d'exécution Investissement	-28 218,08 €	287 700,68 €
REPORTS		
Total dépenses reportées	0,00 €	0,00 €
Total recettes reportées	0,00 €	0,00 €
Solde des reports	0,00 €	0,00 €
	<i>dt emprunt</i>	<i>dt emprunt</i>
	0,00 €	0,00 €

Besoin de financement	-28 218,08 €	0,00 €
------------------------------	---------------------	---------------

Affectation au compte 1068	0,00 €	0,00 €
-----------------------------------	---------------	---------------

Résultat reporté cpte 002 exercice N+1	434 298,76 €	549 076,50 €
---	---------------------	---------------------